

# Priorité à la croissance et à l'emploi

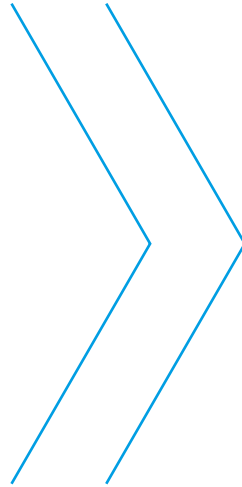
Message de la Fedil en vue des  
élections législatives





**Priorité à la croissance  
et à l'emploi**

## Sommaire



## 01-04

- 4 Mot du président : travaillons ensemble pour réformer le pays
- 6 Vers une plus grande diversification économique
- 10 Pour une fiscalité efficace et des finances publiques saines
- 12 Investir dans l'avenir : promouvoir la recherche, le développement et l'innovation (RDI)
- 14 Créer de la croissance et de la valeur ajoutée : développer la société de l'information

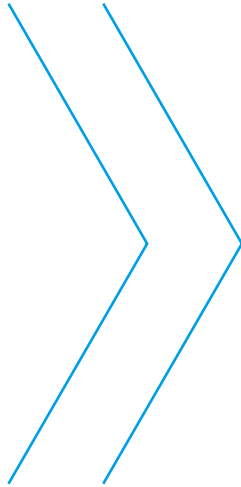
## 05-07

- 16 Assurer la compétitivité de l'industrie : rééquilibrer les politiques de l'énergie et du climat
- 18 Lutter contre le chômage : réformer le marché de l'emploi, la formation et l'organisation du travail
- 20 « Making work pay » : revoir les mécanismes de formation des salaires

## 08-10

- 22 Sécurité et durabilité : assainir la sécurité sociale
- 24 Une administration efficace pour des entreprises compétitives : faire progresser la simplification administrative
- 26 Mieux gouverner pour réussir : améliorer la gouvernance et engager une réforme de l'Etat

**Mot du président :  
travaillons  
ensemble pour  
réformer le pays**



Luxembourg,  
le 8 juillet 2013

**Robert Dennewald,  
président**

Les prochaines élections législatives auront lieu à un moment déterminant pour l'avenir de l'économie luxembourgeoise et du pays dans son ensemble. En effet, la crise économique qui frappe l'Europe depuis plusieurs années ne disparaîtra pas du jour au lendemain. Même si quelques signes de reprise se pointent à l'horizon, nous n'atteindrons plus les niveaux de croissance économique des années d'avant-crise. Le chômage est en progression permanente et surtout le chômage des jeunes a atteint des niveaux inquiétants. En outre, le Luxembourg n'échappera pas à l'effort de consolidation et de stabilisation des finances publiques qui est de rigueur partout en Europe.

Le contexte politique s'inscrit dans un environnement économique et budgétaire difficile. D'un côté, des solutions doivent être trouvées pour permettre aux entreprises de retrouver leur compétitivité afin de créer de la croissance et des emplois. De l'autre côté, le champ d'action sera limité en raison des justes contraintes de rigueur budgétaire.

C'est pourquoi la Fedil estime que les partis politiques devront faire des choix judicieux dans la rédaction de leurs programmes électoraux. Au vu de la gravité de la situation, il ne suffira pas de simplement gérer les affaires courantes pendant cinq ans. Il faudra engager un programme de

réformes ambitieux, soutenu par un projet politique porteur d'avenir pour l'économie luxembourgeoise, souffrant d'une perte de compétitivité accablante.

Sur base d'un constat sommaire caractérisant la situation dans des domaines divers et variés, allant de la politique sociale à la fiscalité, de la politique énergétique vers les nouvelles technologies, la Fedil, dans la présente publication, propose des actions concrètes pour renforcer la compétitivité des entreprises et pour permettre à l'économie luxembourgeoise de renouer avec la croissance et l'emploi. Il s'agira de rassembler toutes nos forces afin de donner du travail aux jeunes et d'offrir une perspective d'avenir aux générations futures.

Par ailleurs, et au vu de la gravité de la situation, la Fedil a décidé d'examiner de près la gouvernance et la réforme de l'Etat. Etant donné les limitations du champ d'action en raison des contraintes budgétaires, il est temps que les pouvoirs politiques se penchent non seulement sur le contenu de leur politique, mais aussi sur leur manière de gouverner.

Nous espérons que les partis politiques se verront inspirés par ces recommandations, que nous jugeons essentielles afin de garantir la prospérité du pays pour les générations futures.

# 01

## Vers une plus grande diversification économique



### Constat

La crise financière d'abord, la crise économique ensuite, ont reposé la question de l'équilibre structurel de l'économie luxembourgeoise.

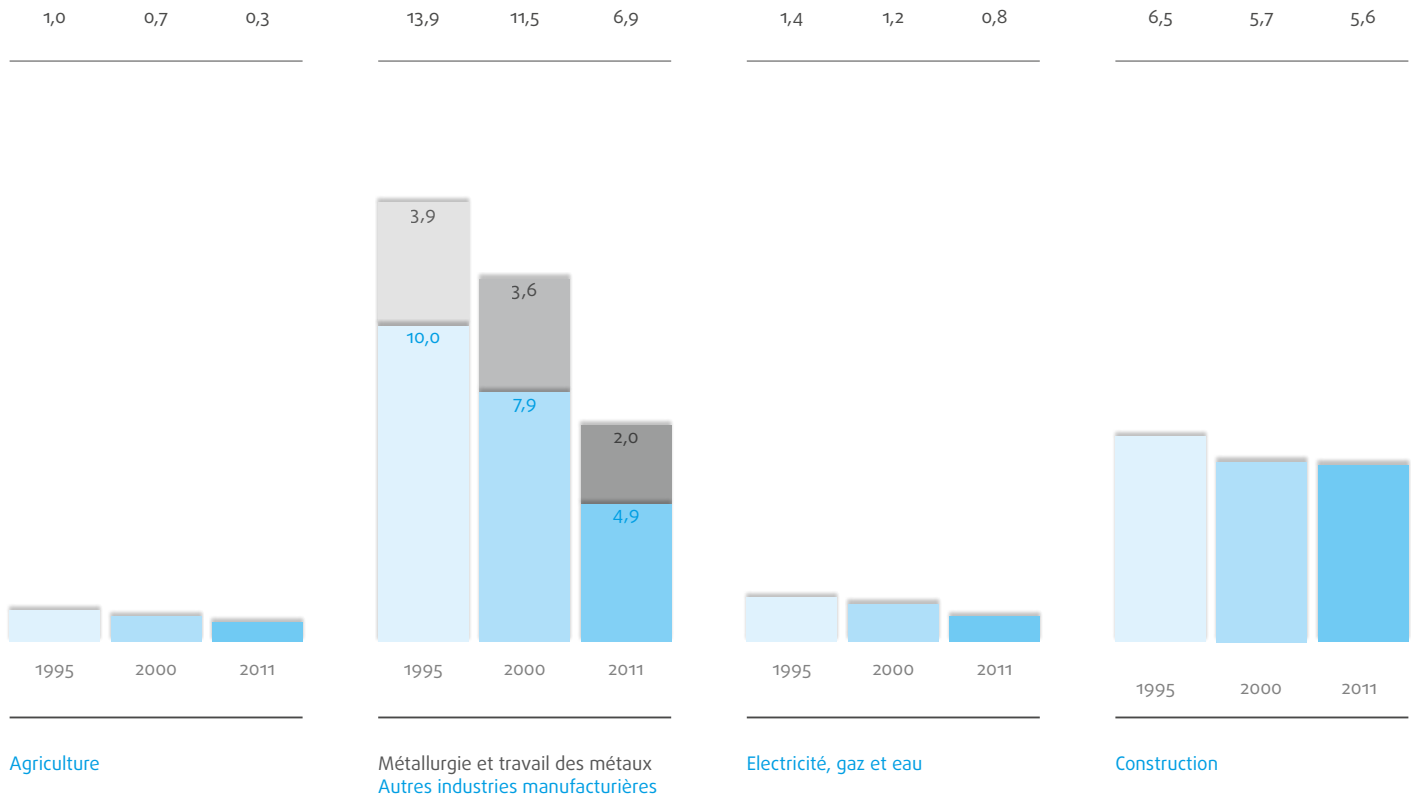
Selon les dernières statistiques, le poids du secteur industriel dans le PIB luxembourgeois continue à diminuer, passant de 15,3% en 1995 à quelque 8% aujourd'hui. Si la tertiarisation de l'économie luxembourgeoise a renforcé cette tendance, la stagnation, voire la régression de l'activité industrielle et la diminution du nombre d'entreprises manufacturières y ont contribué au même titre.

Au cours des dernières années, le ministère de l'Economie et du Commerce extérieur a renforcé les efforts dans le domaine de la prospection et de la promotion économiques. Force est cependant de constater que ces nombreuses initiatives n'ont pas permis d'inverser fondamentalement les déséquilibres structurelles de notre économie.

Plusieurs phénomènes cumulatifs sont à la base de ce bilan mitigé : la globalisation et l'émergence de nouvelles puissances économiques qui attirent les investissements industriels ; la perte de la compétitivité-coût du Luxembourg ou encore l'absence d'une vision commune sur le développement futur de notre économie.



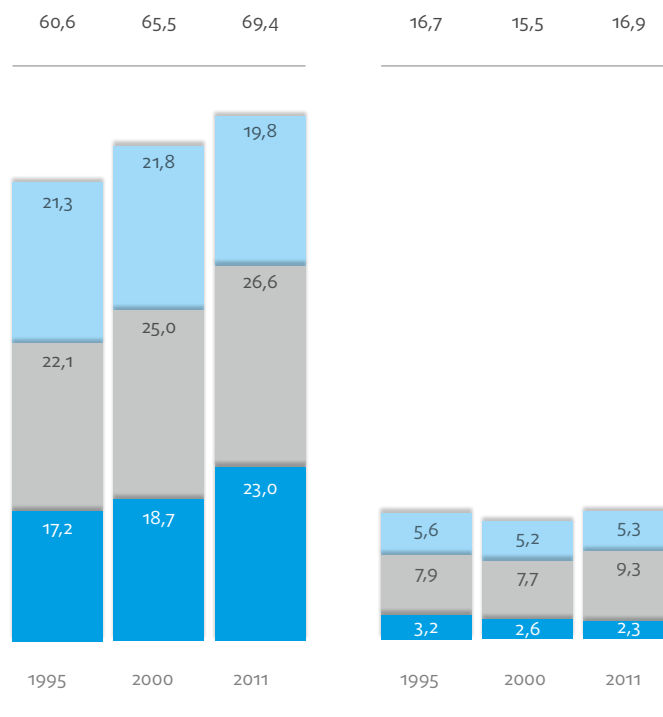
Structure de la somme des valeurs  
ajoutées aux prix de base (en %)  
Source : Statec



# 01

## Vers une plus grande diversification économique

Structure de la somme des valeurs ajoutées aux prix de base (en %)



Commerce ; HORECA ; transports et communications  
 Activités immobilières  
 Activités immobilières, location et services aux entreprises

Services d'administration publique  
 Education, santé et protection sociale  
 Services collectifs, sociaux, personnels et domestiques

## Actions

- Développer une approche plus transversale qui permet de rallier les acteurs publics et privés autour d'objectifs communs en termes de développement et de diversification économiques. La création du Haut comité pour le soutien, le développement et la promotion de l'industrie est une expression concrète d'une telle stratégie méritant d'être poursuivie
- Analyser les forces et faiblesses en ce qui concerne la capacité d'attraction d'activités nouvelles dans la haute technologie et des sciences et élaborer des tableaux de bord qui permettent de suivre les différentes initiatives et, le cas échéant, d'ajuster le tir
- Définir les priorités de la politique de développement économique en agençant les politiques de RDI et d'investissements publics à ces priorités ; considérer, dans les limites de la souveraineté nationale, les politiques fiscales et réglementaires comme des leviers de la politique économique
- Mettre en vigueur les différents plans sectoriels et, plus particulièrement, le plan sectoriel « Zones d'activités économiques »
- Structurer davantage la politique de promotion et de prospection économiques, ceci moyennant l'agence Luxembourg for Business (LFB)
- Promouvoir l'esprit entrepreneurial au Luxembourg afin d'inciter davantage de Luxembourgeois à créer leur propre entreprise

# 02

## Pour une fiscalité efficace et des finances publiques saines



### Constat

A une exception près, les comptes de l'Etat central se sont soldés, depuis 2003, régulièrement par un déficit. Ce déficit n'est pas le résultat d'une diminution des recettes, mais bien du dérapage des dépenses publiques, notamment des dépenses courantes.

En parallèle, la dette publique est passée de deux milliards d'EUR à bientôt 20 milliards d'EUR. Au-delà du niveau de la dette publique, c'est son rythme de croissance qui doit nous interpeller.

D'aucuns veulent rétablir l'équilibre budgétaire par un autre resserrement du carcan fiscal.

La Fedil met en garde contre une telle politique qui nuit forcément à la compétitivité du Luxembourg et de ses entreprises et qui, à terme, aura des répercussions néfastes sur la croissance et sur l'emploi.

Le rétablissement de l'équilibre budgétaire passe donc inévitablement par un meilleur contrôle des dépenses budgétaires courantes dont le rythme de croissance doit être en ligne avec celui de la croissance économique.

Compte de l'administration centrale (en mio d'EUR)

Source : Statec

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Recettes	6.513,2	6.625,2	6.907,8	7.189,1	7.598,7	8.534,7	9.228,3	10.065,2	10.526,9	10.469,0	11.257,8	11.747,2	12.608,0
Dépenses	5.901,6	5.970,0	7.012,5	7.530,3	8.296,9	8.892,6	9.447,4	9.711,2	10.586,8	11.438,2	12.295,8	12.767,7	13.765,1
Capacité/besoin de financement	611,6	655,2	-104,7	-341,2	-698,1	-357,9	-219,1	354,0	-60,0	-969,2	-1.038,1	-1.020,5	-1.157,0

## Actions

- Fixer une norme de croissance maximale des dépenses publiques en deçà de la croissance économique nominale
- Assurer la compétitivité internationale du Luxembourg en matière fiscale, une attention particulière devant être portée à l'attractivité et à la stabilité du cadre fiscal pour les entreprises et les personnes physiques
- Supprimer l'impôt minimal à charge des entreprises introduit fin 2012 et fixer les taux de la bonification d'impôt à l'investissement à leur niveau d'avant 2013
- Elargir l'assiette de la bonification d'impôt pour l'embauche de chômeurs
- Abolir définitivement l'impôt sur la fortune des entreprises pour encourager les investissements
- Renforcer l'autonomie financière des entreprises en favorisant la création de et l'investissement par fonds propres
- Adapter et étendre le régime fiscal pour les expatriés pour attirer des experts hautement qualifiés au service de la recherche et de production

# 03

## Investir dans l'avenir : promouvoir la recherche, le développement et l'innovation (RDI)



### Constat

Dans une économie du savoir, la RDI est un important facteur de compétitivité et de création de valeur ajoutée.

Les dépenses publiques de RDI ont connu une augmentation considérable ces dernières années. Ainsi, les crédits budgétaires publics dédiés à la recherche au Luxembourg sont passés, entre 2000 et 2012, de 28 millions à 280 millions d'EUR.

Dans un contexte de ressources limitées et de contraintes budgétaires, une spécialisation accrue des différents acteurs de la recherche publique reste un objectif à poursuivre prioritairement. Les réformes en cours vont apporter une plus grande cohérence et devraient déboucher sur un système de recherche et d'innovation plus performant.

Le soutien direct des entreprises en matière d'innovation et de recherche est primordial. D'où l'importance de garder, voire de renforcer le régime d'encouragement à la RDI.

Luxembourg Public Investments in Public and Private R&D  
 Source : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche



## Actions

- Utiliser de manière optimale les instruments visant à soutenir la RDI au niveau des entreprises et inciter les entreprises à investir davantage dans la RDI
- Identifier, définir et développer les axes de recherche prioritaires présentant un potentiel important en termes de retombées économiques pour le Luxembourg
- Promouvoir le développement d'un nombre limité de pôles de recherche d'excellence dont le potentiel de transfert technologique est élevé en vue d'enrichir le tissu économique
- Encourager les partenariats entre entreprises et organismes de recherche publics (ORP) et stimuler le concept d'innovation ouverte (open innovation)
- Mettre en œuvre une stratégie de maturation scientifique et de valorisation des projets ainsi que de transferts technologique et commercial
- Sensibiliser davantage les acteurs de la RDI privée et publique aux enjeux de la propriété intellectuelle et accorder une attention accrue à la protection des résultats de la recherche
- Renforcer les collaborations entre les différents organismes de la recherche publique et rapprocher le monde académique de la recherche appliquée

# 04

Créer de la  
croissance et de  
la valeur ajoutée :  
développer la  
société de  
l'information



## Constat

Le secteur des technologies de l'information et des communications (ICT) s'est établi au cours des dernières années comme un des vecteurs de croissance les plus dynamiques de l'économie luxembourgeoise. Cette performance repose sur la compétitivité des infrastructures tout comme sur un cadre légal et fiscal compétitif.

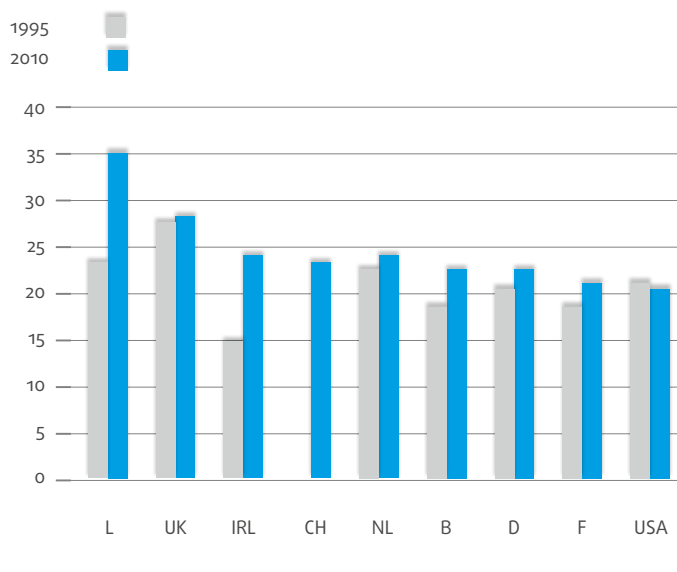
L'économie numérique continuera à générer de la croissance et des nouvelles opportunités de diversification. D'après la Commission européenne, pour un poste de travail perdu dans l'économie traditionnelle, trois nouveaux postes se créent dans l'économie digitale.

Le Luxembourg doit continuer à accroître son attractivité pour le secteur des TIC et développer son positionnement stratégique. Une telle stratégie nécessite de rester attentif par rapport aux évolutions réglementaires et technologiques en mutation rapide et de renforcer les partenariats et échanges entre le secteur public et le secteur privé.



Share of ICT-intensive occupations in the total economy,  
intensive users, 1995 and 2010, in %

Source : OECD Information Technology Outlook 2010



## Actions

- Renforcer la visibilité du Luxembourg comme centre d'excellence en matière d'ICT, notamment à travers l'agence Luxembourg for Business - Proud to promote ICT
- Maintenir et développer la compétitivité des infrastructures ICT au Luxembourg : étendre la couverture des zones d'activités par des réseaux à « ultra-haut » débit, continuer à investir dans des Data Centers
- Travailler sur une proposition de valeur qui consolide, au-delà de 2015, l'attractivité du Luxembourg en tant que centre européen pour le secteur des services électroniques
- Développer de véritables centres de compétences dans le domaine ICT avec un fort potentiel d'exportation ; à titre d'exemple, le Luxembourg a acquis une certaine maturité pour se positionner en tant que centre de compétences en matière de gestion et stockage de données sensibles
- Focaliser les budgets de recherche publique dans le domaine ICT sur certains domaines prometteurs (Big Data, Cyber Security...) et qui supportent le positionnement stratégique
- Créer un écosystème qui encourage l'esprit d'entreprise et l'investissement tant endogène qu'exogène dans ce secteur à fort potentiel économique : instruments de financement ciblés, encadrement des start-ups, accueil des étrangers etc.

# 05

**Assurer la  
compétitivité  
de l'industrie :  
rééquilibrer les  
politiques de  
l'énergie  
et du climat**



## Constat

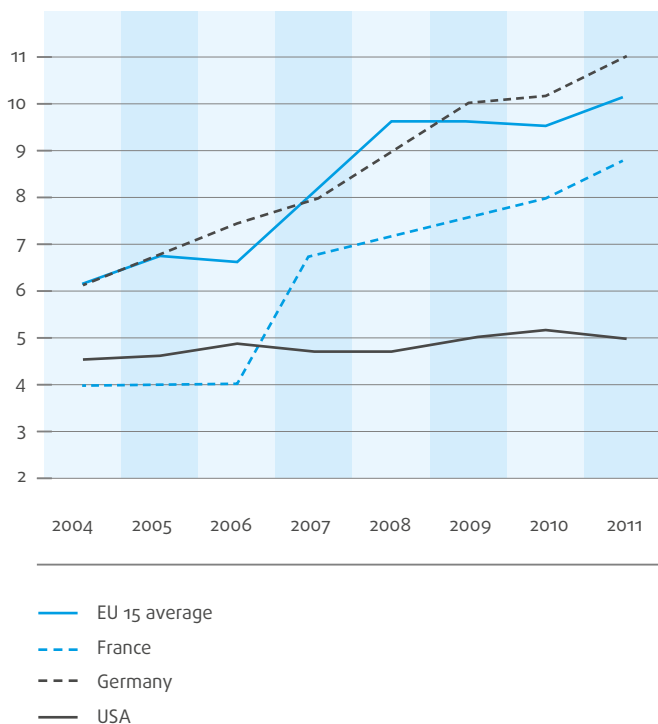
Pour plusieurs industries importantes du pays - sidérurgie, industrie du verre, industrie du ciment, ... l'énergie est le facteur de coût le plus important. Une énergie qui, au niveau de l'Europe et aussi du Luxembourg, devient beaucoup plus chère que l'énergie consommée par nos principaux concurrents non européens. Dans ce contexte, les industries luxembourgeoises sont extrêmement dépendantes des prix boursiers de l'énergie qui, pour le cas de l'électricité, sont fortement influencés par les coûts marginaux de production.

Avec la disparition de grands consommateurs industriels et suite aux efforts d'amélioration de l'efficacité énergétique, les coûts des réseaux de distribution et de leur entretien pourraient peser de plus en plus sur le prix unitaire de l'électricité si les baisses de demande en question n'étaient pas compensées par le biais de nouvelles activités.

L'Union européenne, en matière de politique climatique, est de plus en plus isolée avec sa logique des plafonds d'émission. Elle réalise ses objectifs de réduction non pas moyennant une meilleure performance écologique, mais grâce à la désindustrialisation et grâce à l'augmentation de l'intensité en CO<sub>2</sub> de ses importations (phénomène du carbon leakage).

L'Union européenne s'est fixé des objectifs de mise en œuvre d'énergies renouvelables, dont le surcoût pèse sur la facture énergétique. Ces objectifs ne sont assortis d'aucun critère d'efficacité/coût et sont contraires à une logique d'allocation optimale des ressources au sein du marché intérieur.

Evolution des prix de l'électricité dans l'industrie en UE et aux USA  
 Source : International Energy Agency, energy prices and taxes  
 (derived from DECC, 2013)  
 [Industrial electricity prices (€ cents per KWh)]



## Actions

- Influencer les coûts énergétiques au profit des objectifs de politique industrielle. Dans ce contexte, maintenir, par exemple, des catégories de taxation spécifiques tenant compte de la capacité contributive de l'industrie
- Diversifier les sources d'approvisionnement et sécuriser davantage les réseaux par des investissements complémentaires en fonction des opportunités économiques et techniques qui se présentent
- Maîtriser la pression sur les prix exercée par la promotion des formes d'énergies nouvelles et renouvelables et, partant, améliorer l'efficacité/coût des productions d'énergies renouvelables
- Assurer au Luxembourg un niveau de capacités de stockage suffisantes en produits pétroliers
- Réformer le système européen de négoce de droits d'émission (ETS) pour abolir l'incitation à la réduction de la production et pour en améliorer la viabilité et la prévisibilité et pour en faire l'instrument de prédilection des politiques climatiques et énergétiques au niveau des secteurs visés
- Compenser le surcoût que le système ETS provoque au niveau de la facture électrique des consommateurs industriels d'électricité
- Promouvoir activement les mesures d'utilisation rationnelle de l'énergie dans les entreprises
- Maximiser les chances de retombées économiques des politiques énergétique et climatique

# 06

Lutter contre  
le chômage :  
réformer le marché  
de l'emploi, la  
formation et  
l'organisation  
du travail



## Constat

Le Luxembourg continue à vivre une situation paradoxale dans laquelle le chômage des résidents est en constante progression alors que l'on assiste concomitamment à une augmentation de l'emploi intérieur, surtout dans le secteur tertiaire.

Le marché de l'emploi continue à être marqué par les difficultés d'accès des jeunes à l'emploi et par un taux d'emploi des travailleurs âgés comptant parmi les plus faibles de l'Union européenne.

Par le biais de mesures dites « de réinsertion dans le marché du travail » il s'est développé un marché du travail parallèle, qui s'est avéré coûteux pour le denier public et qui, au-delà, ne permet pas le retour sur le premier marché du travail.

La situation au Luxembourg en matière d'organisation de la durée du travail est caractérisée par une rigidité exemplaire et un formalisme exagéré lié à la nécessité d'établir un plan d'organisation du travail.

Le positionnement du gouvernement luxembourgeois dans les discussions au niveau européen tend vers un renforcement des rigidités relatives à la mobilité des travailleurs. Ce point de vue est contraire à la politique générale d'accomplissement du marché intérieur.

Evolution de l'emploi et du chômage entre 2007 et 2012

Source : Statec

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Emploi salarié intérieur (ooo)	313,0	328,4	331,8	337,7	347,5	355,5
Nombre de chômeurs	9.057	9.271	12.474	13.544	13.499	14.975
Taux de chômage	4,4%	4,4%	5,4%	5,8%	5,6%	6,1%
Bénéficiaires mesures pour l'emploi	3.863	3.108	3.097	3.843	4.221	4.592

### Actions

- Augmenter la performance de l'Agence pour le développement de l'emploi (Adem) afin d'intégrer les demandeurs sur le premier marché de l'emploi sans les faire passer par des initiatives sociales
- Réglementer davantage le fonctionnement de l'économie solidaire, afin de combattre les excès de ses parties « malveillantes », notamment en matière de concurrence déloyale
- Maintenir plus longtemps les travailleurs âgés en activité en permettant une transition plus douce

vers l'inactivité et en s'assurant du transfert de compétences vers les plus jeunes

- Aligner les règles régissant la relation ainsi que les conditions de travail du secteur public sur celles applicables au secteur privé par la réalisation du statut unique des salariés
- Revoir le niveau des revenus de remplacement (chômage, reclassement, ...) afin de valoriser le travail par rapport à l'inactivité
- Permettre aux entreprises de trouver des salariés compétents via des formations initiales davantage axées sur les besoins par l'adaptation des programmes de formation aux réalités technologiques et sociétales
- Développer la flexibilisation des contrats de travail et de l'organisation du travail, notamment en matière de période de référence afin de pouvoir organiser la durée du travail sur une base annuelle
- Défendre au niveau européen une position favorisant l'accomplissement du marché intérieur et une plus grande mobilité des travailleurs

## Constat

# 07

« Making work pay » : revoir les mécanismes de formation des salaires

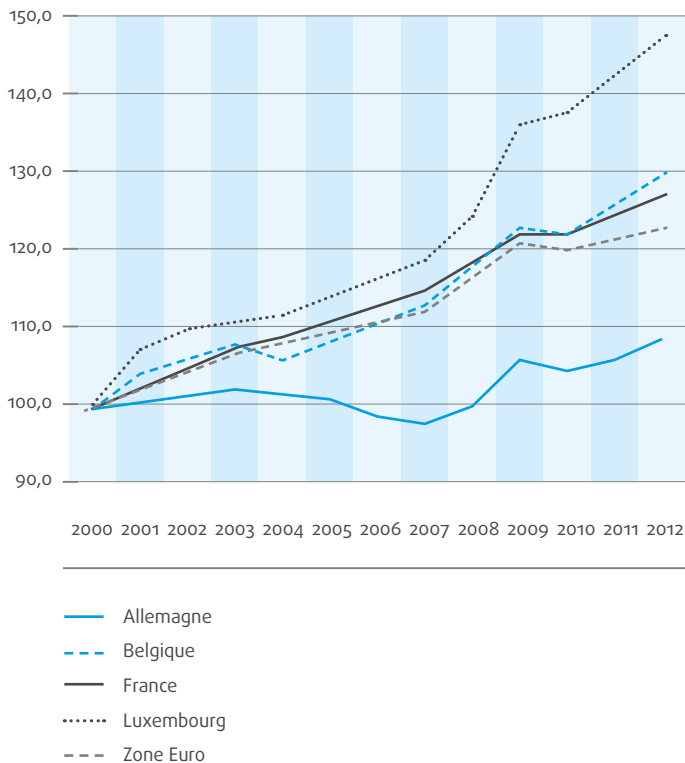


Les dernières années, le coût de l'heure de travail a augmenté bien plus rapidement au Luxembourg que dans ses pays voisins, surtout l'Allemagne. Aujourd'hui le coût de l'heure se compare encore favorablement par rapport à celui de nos pays voisins, mais ceci est dû aux seules charges sociales relativement faibles au Luxembourg.

Si l'on tient compte des écarts de productivité, si l'on compare donc les coûts salariaux unitaires, l'écart est en défaveur du Luxembourg. Il explique largement la divergence de compétitivité entre le Luxembourg et l'Allemagne.

Pour remédier à cette situation, les pouvoirs publics ont mis en place, depuis 2012, une modulation de l'indexation des salaires sous la forme d'un espacement de l'application des tranches indiciaires jusque fin 2014. Néanmoins, ce dispositif est largement en retrait par rapport à la perte de compétitivité que les entreprises ont subie.

Evolution cumulée du coût salarial unitaire nominal (CSU) entre 2000 et 2012  
 Source : Statec



## Actions

- Abolir l'immixtion étatique dans la formation des salaires (salaire social minimum, indexation) dans le contexte d'une politique de la désindexation générale de l'économie et de la mise en œuvre d'une politique anti-inflationniste
- Aligner l'évolution des salaires sur celle de la productivité, en tenant compte des évolutions sectorielles et de la situation sur le marché du travail
- Dans un esprit d'équité sociale, plafonner l'application d'éventuelles tranches indiciaires
- Mettre en œuvre une réforme des rémunérations dans le secteur public en ajustant les salaires d'embauche et en alignant l'évolution des salaires sur celle du secteur privé
- Mettre en avant le concept de « Making work pay » par une révision du niveau et de la durée des différents revenus de remplacement (chômage, reclassement, revenu minimum garanti, ...)
- Accompagner, ensemble avec les partenaires sociaux, les entreprises dans leurs efforts de retrouver leur compétitivité perdue par une politique de maîtrise des coûts et de réduction des heures improductives s'inscrivant dans le respect de l'objectif commun du maintien de l'emploi

# 08

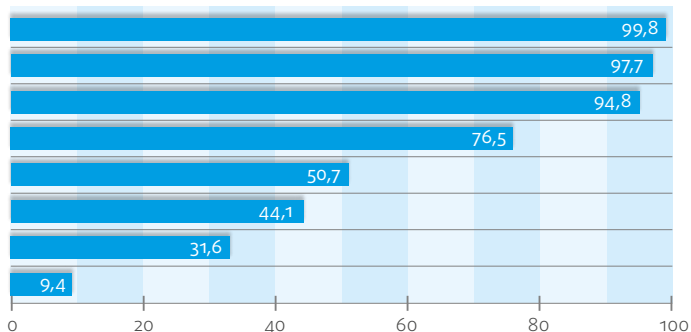
## Sécurité et durabilité : assainir la sécurité sociale



Participation de l'Etat au financement des régimes de protection sociale (en % des recettes courantes)

Source : Statec

Fonds national de solidarité  
Fonds pour l'emploi  
Prestations familiales  
Pensions statutaires  
Autres  
Assurance maladie/maternité  
Assurance dépendance  
Assurance pension  
Assurance accidents



### Constat

Le système de la protection sociale au Luxembourg est parmi les plus généreux en Europe. Il repose sur une gestion et un financement tripartites dans lesquels le rôle de l'Etat est prépondérant.

Dans un contexte de prise de conscience des défis qui se posent aux systèmes de protection sociale, le gouvernement a mis en œuvre un certain nombre de réformes, notamment dans les domaines de la vieillesse et de la maladie. Or, ces réformes ne parviendront pas à établir, à long terme, un cadre durable pour le système public tant de l'assurance pension que de l'assurance maladie.

Par ailleurs, une volonté politique de vouloir réduire l'absentéisme au niveau des entreprises et les coûts générés en conséquence pour les entreprises et la sécurité sociale, n'a pas encore pu être observée.



## Actions

- Maintenir le gel des taux de cotisation aux différentes branches de la sécurité sociale pour les entreprises, ceci pour des raisons de compétitivité-coût évidentes

### Assurance pension

- Revoir l'âge légal de départ à la retraite en fonction de l'espérance de vie de la population
- Créer des incitatifs visant à prolonger la vie active des salariés afin de rapprocher l'âge effectif de la retraite de l'âge légal d'ouverture des droits
- Dans un souci de durabilité financière du système, supprimer l'allocation de fin d'année et l'ajustement des pensions au niveau général des salaires

### Assurance maladie

- Faire avancer la réforme de la planification hospitalière et mieux structurer l'offre hospitalière en exploitant davantage de possibles synergies aux niveaux national et régional
- Mieux exploiter le potentiel de limitation des dépenses par l'introduction généralisée de la chirurgie ambulatoire
- Dans une optique d'optimisation des coûts, entamer les révisions jugées indispensables de la nomenclature et des tarifs des prestataires
- Réformer le régime des prestations en espèces, notamment en prévoyant une participation des assurés (« Karenztag »)
- Clarifier l'exclusion des suppléments de salaire liés à une prestation de travail effective de la base de calcul du revenu de remplacement pendant la période de continuation du salaire (LFZ)

# 09

**Une administration efficace pour des entreprises compétitives : faire progresser la simplification administrative**

Source :  
Groupe Banque Mondiale

## Constat

Le Luxembourg a perdu l'avantage des procédures simples et rapides.

Les projets d'investissements et le développement des infrastructures publiques restent encore trop souvent bloqués par les règles et procédures en place ou par des différends qui opposent investisseurs, intérêts publics et intérêts particuliers.

Les retards qui résultent des procédures d'autorisation trop lourdes pénalisent la modernisation des entreprises et affectent négativement les performances de développement économique et, par conséquent, l'attrait du pays pour de potentiels investisseurs.

Pays	Procédures (nombres)	Délai (jours)
OCDE	14	66
Allemagne	9	68
Belgique	11	89
France	9	143
Luxembourg	12	194
Pays-Bas	14	205

## Actions

- Accélérer le traitement administratif des dossiers d'autorisation et instaurer dans les procédures d'autorisation le principe selon lequel « le silence de l'administration vaut accord »
- Appliquer, en matière de transposer des directives européennes, le « principe de la directive et rien que la directive »
- Veiller à ce que la définition des zones de protection des captages d'eau potable n'entrave pas le développement d'activités économiques futures ou existantes ainsi que le développement futur des infrastructures nécessaires à la croissance
- Séparer l'autorisation de construction de l'autorisation d'exploitation définitive lorsque la configuration du projet le permet pour faire débuter plus rapidement les travaux de construction
- Etablir, en concertation avec les secteurs concernés, un référentiel de normes (basées p.ex. sur les normes allemandes) sous forme de circulaire valable pour une durée de +/- 10 ans
- Octroyer une autorisation aux entreprises sous condition qu'elles respectent un certain nombre de critères contenus dans des autorisations-types ; des contrôles permettront à postériori à l'administration de vérifier si ces critères ont été remplis

### Procédure d'autorisation d'établissements classés

- Déterminer **une** autorité compétente pour le traitement des demandes d'autorisation d'établissements et doter les administrations des moyens nécessaires pour offrir un service rapide et de qualité aux requérants d'autorisations

# 10

**Mieux gouverner  
pour réussir :  
améliorer la  
gouvernance et  
engager une  
réforme de l'Etat**



## Constat

**Le fonctionnement actuel de l'Etat ne tient pas compte des interrelations croissantes entre les différents domaines politiques. Ce constat est parfaitement illustré par le dossier de la simplification administrative qui démontre à plusieurs égards les faiblesses organisationnelles au niveau de l'Etat et des collectivités publiques.**

**La fragmentation des tâches gouvernementales conduit à des blocages dans de nombreux dossiers. Ce compartimentage a tendance à se reproduire au niveau des travaux parlementaires, dont l'organisation reflète celle du gouvernement.**

**Le cumul de compétences nationales et communales conduit à une déresponsabilisation des uns et des autres et à un retardement dans les processus d'autorisation ou d'exécution de projets ou décisions.**

**Le gouvernement doit renforcer la coordination des politiques en amont de la prise de décision au niveau européen.**

## Actions

- Attribuer un pouvoir décisionnel au Conseil de gouvernement, ceci dans l'intérêt d'une meilleure cohérence dans l'action gouvernementale
- Formuler ces politiques horizontales sous forme d'objectifs clairs, de tâches précises à exécuter par les parties concernées en respectant un calendrier précis
- Accorder une plus grande attention au travail législatif sur le plan européen : identifier à un stade précoce les dossiers européens à suivre par le gouvernement ; définir une position gouvernementale à suivre par le ou les ministère(s) impliqué(s) dans le cadre des travaux du Conseil
- Responsabiliser les administrations et leurs dirigeants par rapport à la réalisation des objectifs politiques et, dans ce contexte, réformer le statut des fonctionnaires
- Introduire une culture du service au citoyen au sein des ministères et administrations et adapter les effectifs des ministères aux besoins réels
- Opérer une séparation plus claire entre les compétences nationales et communales : attribuer le pouvoir décisionnel au niveau approprié et éviter les doubles compétences ; supprimer le cumul des mandats politiques aux niveaux national et communal
- Réorganiser les travaux parlementaires en créant des commissions conjointes ou des commissions spéciales composées de membres de plusieurs commissions thématiques

## A propos de



### **Fedil – Business Federation Luxembourg**

Fondée en 1918, la Fedil est aujourd’hui une fédération d’entreprises multisectorielle couvrant, notamment, les secteurs de l’industrie, de la construction et des services aux entreprises. Par ailleurs, la Fedil regroupe actuellement 17 associations sectorielles.

Sur le plan national, la Fedil a pour objectif principal la défense des intérêts professionnels de ses membres de même que l’analyse de toutes les questions d’ordre économique, social et industriel y relatives. Par ailleurs, la Fedil s’efforce de développer l’esprit et les liens de solidarité entre employeurs luxembourgeois.

---

Sur le plan international, la Fedil est affiliée à BusinessEurope ([www.business europe.eu](http://www.business europe.eu)) et dispose depuis 2003 d'un bureau de représentation à Bruxelles dirigé par son conseiller Affaires européennes. En tant qu'organisation représentative des employeurs luxembourgeois, la Fedil collabore aux activités de l'Organisation internationale du travail (OIT) à Genève. Elle est, par ailleurs, membre de l'Organisation internationale des employeurs (OIE) ainsi que du Bureau consultatif économique et industriel (BIAC) auprès de l'OCDE.

Entretien un contact régulier aux niveaux national et européen avec les représentants politiques, les pouvoirs

publics, les milieux économiques et les syndicats, la Fedil s'efforce d'infléchir les décisions politiques et administratives dans l'intérêt de la libre entreprise. Par ailleurs, la Fedil est étroitement associée à la préparation des décisions en matière économique et sociale par sa représentation dans de nombreux organes consultatifs institués par les pouvoirs publics.

[www.fedil.lu](http://www.fedil.lu)

**Fedil**

Business Federation  
Luxembourg